



LES ACHARDS

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales: « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable de la collectivité.

Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice. Cependant, le compte administratif peut être adopté avant l'approbation du budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (l'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril), et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

L'adoption des comptes administratifs est prévue le 09 mars 2026.

1. LE BUDGET PRINCIPAL

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

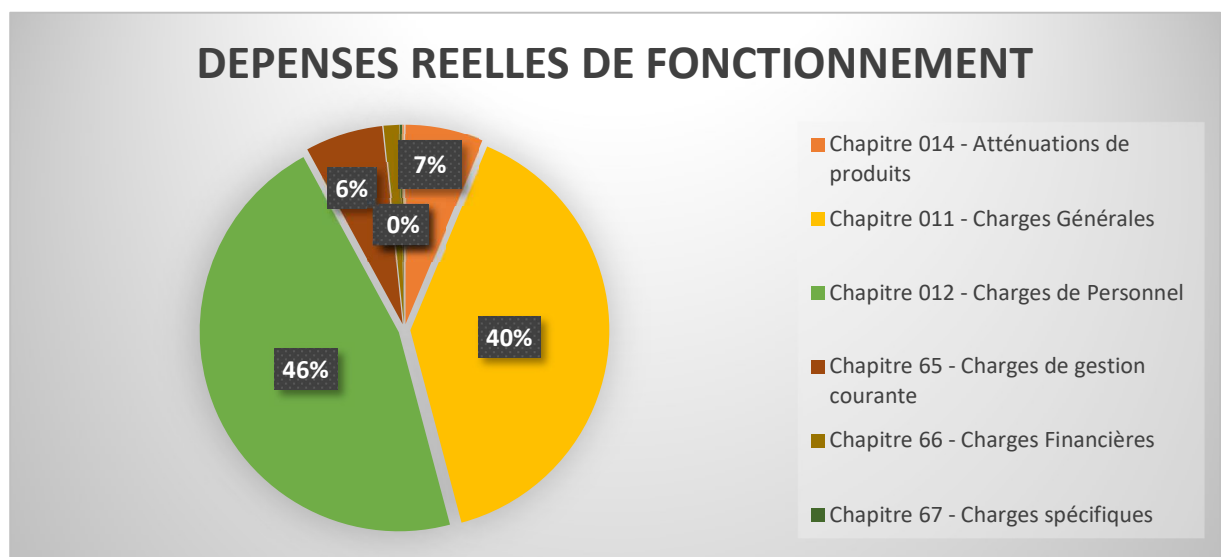
Les dépenses de fonctionnement de 3 145 623, 87 € sont constituées des dépenses réelles et des dépenses d'ordre (455 433,91 €)

Les dépenses réelles de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : frais de personnel, charges à caractère général, les indemnités des élus, les subventions aux associations et les intérêts d'emprunt.

Elles s'établissent à 2 690 189,96 € en 2025, soit une baisse de 0,90% par rapport au compte administratif 2024.

Elles se répartissent de la manière suivante :

DEPENSES	CA 2023	CA 2024	BP+DM2025	CA 2025	% de réalisation	% evolution par rapport ca 24
Chapitre 014 - Atténuations de produits	187 461,51 €	191 093,14 €	202 383,00 €	197 851,83 €	97,76%	3,54%
Chapitre 011 - Charges Générales	832 473,35 €	1 025 029,11 €	1 265 616,95 €	879 295,25 €	69,48%	-14,22%
Chapitre 012 - Charges de Personnel	1 202 613,39 €	1 288 575,48 €	1 480 000,00 €	1 392 260,18 €	94,07%	8,05%
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	194 431,31 €	170 400,36 €	202 034,35 €	179 613,08 €	88,90%	5,41%
Chapitre 66 - Charges Financières	44 483,53 €	39 594,36 €	41 179,79 €	31 337,62 €	76,10%	-20,85%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	4 103,00 €	0,00 €	6 000,00 €	4 832,00 €	80,53%	
chapitre 68 -Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00%	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 465 566,09 €	2 714 692,45 €	3 202 214,09 €	2 690 189,96 €	84,01%	-0,90%



Chapitre 011 « charges à caractère général » : Les charges à caractère général représentent 40% du budget de fonctionnement et représentent 483,41€ par habitant contre 1057 € pour les communes de 3500 à 10 000 habitants en 2024.

Elles s'établissent à 879 295,25 € soit - 14% par rapport au CA 2024. Cette baisse s'explique par des rattachements sous -estimés en 2023. La commune a aussi été moins impactée par la crise inflationniste. Au niveau national, Les prix des combustibles et carburants, comme de l'électricité, ont baissé à mi-année (respectivement - 10,7 % et - 5,3 % à fin juillet en glissement sur 12 mois) et ceux des produits alimentaires ont été assez stables (+ 0,7 % à fin juillet en glissement sur 12 mois).

Chapitre 014 « Atténuation de produits » : Ce chapitre comprend

- L'attribution de compensation que la commune verse à la CCPA (167 038,83 €) suite aux transferts de compétences Enfance-jeunesse et à la mise en place des services communs en informatique, téléphonie et marchés publics
- La contribution au FPIC (27 500 €)

Le Chapitre 012 « charges de personnel » représente 46% du budget de fonctionnement contre 55,6 % pour les communes de 3500 à 10 000 habitants en 2024. Il totalise 1 392 260, 18€ soit + 8% par rapport au CA 2024. Cette augmentation s’explique par l’impact en année pleine des recrutements intervenus en cours d’année 2024 (DGA, chargée de projet Petites villes de Demain). En 2025 la masse salariale intègre également la hausse de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL.

Chapitre 65 « subventions, contingents » : Ce chapitre totalise les indemnités des élus (111 781,72 €) et les subventions versées aux associations (47 063,86€) et celle au CCAS (14 934,35 €).

L’augmentation constatée entre 2024 et 2025 est due à la subvention attribuée au CCAS. Elle était en effet plus forte que sur 2024 pour lui permettre d’acquérir un triporteur.

Chapitre 66 « intérêts de la dette » : La collectivité n’ayant pas souscrit de nouvel emprunt, les intérêts de la dette diminuent mécaniquement tous les ans.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : Ce chapitre enregistre les annulations sur exercices antérieurs

Les recettes de fonctionnement

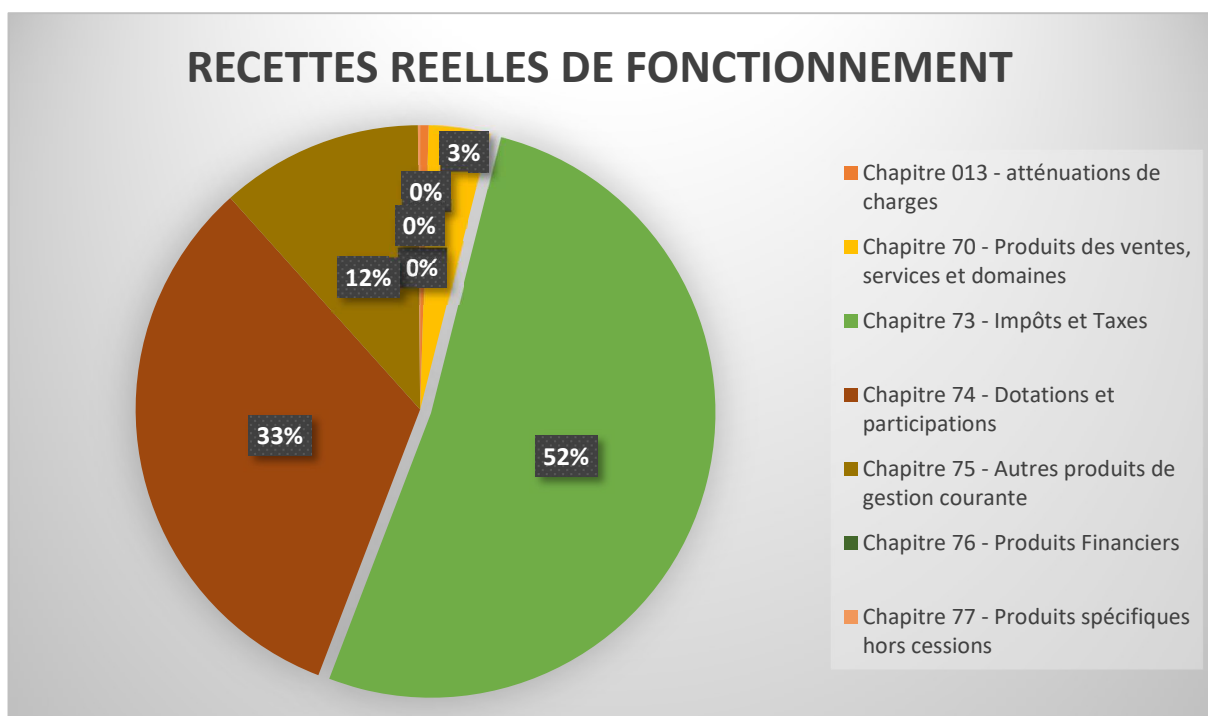
Les recettes de fonctionnement de 4 831 260,88 € sont constituées des recettes réelles et des recettes d’ordre (61 852,24 €)

Les recettes réelles de fonctionnement regroupent toutes les recettes que la collectivité peut percevoir pour le fonctionnement de ses services (fiscalité, dotation de l’Etat, produit des services ...).

Elles s’établissent à 4 769 408,64 € en 2025, soit + 4,04% par rapport au CA 2024.

Elles se répartissent de la manière suivante :

RECETTES	CA 2023	CA 2024	BP+DM 2025	CA 2025	% de réalisation	% evolution par rapport ca 24
Chapitre 013 - atténuations de charges	13 116,32 €	92 447,58 €	20 000,00 €	108 572,47 €	542,86%	17,44%
Chapitre 70 - Produits des ventes, services et domaines	113 037,79 €	174 873,66 €	144 200,00 €	147 502,88 €	102,29%	-15,65%
Chapitre 73 - Impôts et Taxes	2 213 264,72 €	2 170 823,46 €	2 163 072,00 €	2 153 986,06 €	99,58%	-0,78%
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 507 309,49 €	1 654 273,25 €	1 356 574,95 €	1 662 473,36 €	122,55%	0,50%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	88 092,59 €	85 401,03 €	480 000,00 €	498 663,08 €	103,89%	483,91%
Chapitre 76 - Produits Financiers	5,92 €	9,28 €	0,00 €	9,12 €		-1,72%
Chapitre 77 - Produits spécifiques	10 982,78 €	406 231,96 €	202 822,45 €	198 201,67 €	97,72%	-51,21%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 945 809,61 €	4 584 060,22 €	4 366 669,40 €	4 769 408,64 €	109,22%	4,04%



Chapitre 013 « Atténuation de charges » : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel titulaire et non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail. Depuis 2024, on constate une forte hausse du remboursement de la CNP due à l'augmentation des arrêts maladies avec des durées allongées.

Chapitre 73 « impôt et taxe » représente à lui seul 52% des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend :

- La Dotation de solidarité communautaire versée par la CCPA qui est relativement stable. Elle atteint 1 004 264 € en 2025 contre 1 000 364 € en 2024
- Le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales : 39 179 € en 2025 contre 42 284 € en 2024
- Les impôts locaux qui rapportent 848 107 € en 2025 contre 794 808 € en 2024
- La taxe additionnelle aux droits de mutation qui chutent à 212 755 € contre 306 705 € en 2024
- La taxe sur les terrains devenus constructibles pour 45 838 €. Pour rappel, cette taxe permet aux communes de faire face aux coûts des équipements publics découlant de l'urbanisation des terrains devenus constructibles notamment les travaux de viabilisation. Cette taxe a été instituée par la commune le 11/12/2023.
- Les droits de place 3 843,06 €

Les impôts locaux sont constitués de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et des taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Hors rôles complémentaires et supplémentaires, ces taxes ont rapporté :

		2023	2024	2025
TH	bases	310 582,00 €	368 648,00 €	245 291,00 €
TH	taux	14,31%	14,45%	14,59%
TH	produit	44 444,28 €	53 269,64 €	35 787,96 €
FONCIER BATI	bases	8 798 657,00 €	9 419 421,00 €	9 798 256,00 €
FONCIER BATI	taux	19,37%	19,56%	19,76%
FONCIER BATI	produit	1 705 081,00 €	1 843 636,00 €	1 936 135,39 €
effet correcteur		1 090 441,00 €	1 181 996,00 €	1 213 716,00 €
produit perçu		614 640,00 €	661 640,00 €	718 134,00 €
FONCIER NON BATI	bases	173 053,00 €	177 932,00 €	165 536,00 €
	taux	42,66%	43,08%	43,51%
	produit	73 824,41 €	76 653,11 €	72 024,71 €
PRODUIT DE LA FISCALITE		732 908,69 €	791 562,74 €	825 946,67 €

Pour rappel, la revalorisation forfaitaire des bases des taxes foncières a été de 1,7 % en 2025.

Entre 2024 et 2025, les bases de taxes d'habitations sur les résidences secondaires ont baissées en raison d'un traitement correctif sur les bases surévaluées de 2023 par la DGFiP. La baisse observée sur les bases de TFNB est liée au relèvement de 20 à 30% de l'exonération de droit de la TFNB en faveur des terres agricoles prévu à l'article 66 de la loi de finances pour 2025.

Les dotations et participations encaissées par la collectivité sont enregistrées au **chapitre 74**. Ce chapitre atteint 1 662 473,36 € en 2025 contre 1 654 273,25 € en 2024 et représente 33% des recettes réelles de la commune.

Ce chapitre est constitué de la Dotation Globale de Fonctionnement :

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
D.G.F. montant total	606 299,00 €	617 233,00 €	650 865,00 €	705 860,00 €	729 069,00 €	723 925,00€
Dotation élu local (DPEL)				0,00 €	163,00 €	163,00 €
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	382 206,00 €	380 914,00 €	373 448,00 €	379 592,00 €	382 825,00 €	372 085,00€
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage				0,00 €		
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)						
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	120 319,00 €	144 383,00 €	173 260,00 €	207 912,00 €	223 943,00 €	213 451,00 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	91 936,00 €	91 936,00 €	92 318,00 €	107 701,00 €	116 973,00 €	124 072,00 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)						
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	11 838,00 €	0,00 €	11 839,00 €	10 655,00 €	5 328,00 €	0,00 €
Dotation en faveur des communes nouvelles « garantie » (DCN)						14 154,00 €
EVOLUTION DEPUIS 2017	9,37%	11,34%	17,41%	27,33%	20,70%	19,40%
VARIATION ANNUELLE	0,38	1,80	5,45	8,45	3,29	-0,70

Depuis 2024, la commune voit sa dotation forfaitaire minorée (-15 722 € en 2025) afin de financer la progression des dotations de péréquation attribuées aux communes. En 2025, Une majorité (53,7%

exactement) des 32.899 communes bénéficiant d'une attribution de dotation forfaitaire voient celle-ci être "écrêtée" selon le document que la DGCL a présenté le 22 juillet au comité des finances locales (CFL).

La commune perçoit également des dotations visant à compenser les exonérations accordées par l'état aux contribuables. La commune a perçu 861 453 € au titre de la compensation d'exonération de la TFB et 7167 € au titre de la TFNB.

La commune a également reçu une dotation pour titre sécurisée de 24 835 €. Depuis 2024, les communes reçoivent :

- Une part forfaitaire de 9000 € pour chaque dispositif de recueil en fonctionnement au 1^{er} janvier de l'année en cours ;
- Une part variable attribuée en fonction du nombre de demandes enregistrées sur chaque dispositif au cours de l'année précédente ;
- Une majoration de 500 € pour chaque dispositif raccordé à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez- vous et pour lesquels la fonctionnalité anti doublon est activée au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie a rapporté 16 299 ,75 € en 2025.

Enfin, dans le cadre du programme « petites villes de demain », la ville a perçu une subvention de l'Etat correspondant à 75% du coût du recrutement du chef de projet. (28 397,61 €)

Chapitre 70 « Produits des services » :

Les recettes issues de ce chapitre représentent 147 502 ,88 €. Elles correspondent principalement aux remboursements de frais d'activité et de personnel dans le cadre des conventions de mutualisation avec la CCPA (service commun, ...)

Charges Transférées - Mise à dispo Personnels ENFANCE-JEUNESSE	7 586,951
Charges Transférées - Entretien Bâtiments	92 569,001
Indemnités - Réseau des Bibliothèques	10 568,861
Remboursement par la CCPA mise à dispo personnel pour entretien voirie	1 122,121
Remboursement par la CCPA de la consommation de l'éclairage public dans les ZAE à compter du 26 janvier 2023	1 061,841
Vidéoprotection maintenance et supervision	6 279,141

Sont aussi enregistrés les produits des services : vente de concession dans les cimetières, les recettes de l'école de sport, les redevances photovoltaïques, le recouvrement des mises en fourrière, les billetteries et la vente des « goodies » en lien avec l'Office de Tourisme ainsi que les redevances d'occupation du domaine public.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : Sont inscrits à ce chapitre 75 les revenus liés à la location des salles communales (50 636,90 €) et des logements communaux (35 807,78 €) ainsi que les indemnités reçues suite à des sinistres.

Produits exceptionnels (Chapitre 77) : comprend les mandats annulés sur exercice antérieur et surtout les écritures de cessions.

- Cession parcelle bâtie impasse Jean de la Fontaine 15 000 €
- Cession parcelle au lotissement les mares 7 622,45 €
- Cession du 6 rue de Nantes 175 000 €

B. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 2 678 503,69 € sont constituées des dépenses réelles de 2 616 651,45 € et des dépenses d'ordre de 61 852,24 €.

Les dépenses réelles restant à réaliser s'élèvent à 863 417,67 €.

Les dépenses réelles sont constituées du remboursement du capital de la dette 290 622,50 € et des dépenses d'équipement 2 324 028,95 €

CHAPITRE OU COMPTE	BP 2025	CA 2025	taux de réalisation	RESTES A REALISER
10/13 Annulation recettes	73 050,00 €	73 041,00 €	99,99%	
20- immobilisations incorporelles	5 500,00 €	4 788,00 €	87,05%	
204- subvention d'équipement versées	291 967,00 €	43 629,00 €	14,94%	231 886,00 €
21- immobilisations corporelles	471 940,48 €	414 914,59 €	87,92%	7 176,99 €
23- immobilisations en cours	100 000,00 €		0,00%	
27- autres immobilisations financières	400 000,00 €	333 333,34 €	83,33%	
opération 24 bâtiment	169 536,85 €	74 139,41 €	43,73%	59 110,32 €
opération 25 travaux voirie	1 413 399,78 €	689 675,42 €	48,80%	525 875,48 €
opération 26 acquisitions de matériels	177 000,05 €	130 293,71 €	73,61%	2 100,21 €
opération 28 réhabilitation Mairie	25 000,00 €		0,00%	
opération 29 aménagements cimetières	30 360,00 €	3 473,52 €	11,44%	16 269,26 €
opération 33 Rigauveau				
opération 35 complexe OMEYER	21 080,00 €	15 200,00 €	72,11%	1 080,00 €
opération 36 Réhabilitation ateliers	20 000,00 €	19 574,40 €	97,87%	
opération 38 espace culturel	110 913,54 €	28 236,52 €	25,46%	11 367,82 €
opération 39 équipements sportifs	360 034,09 €	329 745,93 €	91,59%	8 551,59 €
opération 2401	675 683,07 €	135 936,14 €	20,12%	
opération 2402	240 000,00 €	23 011,96 €	9,59%	
opération 2403	400 000,00 €	7 036,01 €	1,76%	
16 emprunts	298 000,00 €	290 622,50 €	97,52%	
040/041- opérations d'ordre	71 500,00 €	61 852,24 €	86,51%	
TOTAL	5 354 964,86 €	2 678 503,69 €		863 417,67 €

Le chapitre 20 correspond aux immobilisations incorporelles. En 2025 les 4788 € enregistrés correspondent à la réalisation d'une vidéo sur la vie associative.

Le chapitre 204 permet de comptabiliser les versements de subventions au titre Passeport Accession (1500 €) et les travaux réalisés par le Sydev : effacement de réseau, éclairage public (42 129 €)

Quant au **chapitre 21** hors opérations, enregistre principalement les acquisitions de terrains ou bâtiments (parcelles Moulin des Landes, Garage Herault, parcelle parking de la gare...) : 414 914,59 €

L'opération 24 « bâtiment » enregistre les travaux sur les bâtiments communaux. Les principaux travaux 2025 sont la restauration des vitraux à l'Eglise Notre Dame 34 430,02 €, la pose de luminaires à la salle Omeyer 12 120 €

La voirie (opération 25) : Sont comptabilisés les aménagements de voirie, réseau. Cela concernait principalement les travaux de la rue des Jonquilles et de la rue Tourneret et le paiement d'honoraire de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de l'Hermitage.

L'acquisition de matériel (opération 26) 130 293,71 €

La ville a fait l'acquisition d'un fourgon 25 032 €, d'une autolaveuse 10 160,21 € et de divers petits matériels (mobilier, barrières, remorque ...)

Le cimetière (opération 29) enregistre la fourniture et pose de cavurnes au cimetière de la Mothe Achard ainsi que des travaux d'inhumation

Le complexe Thierry Omeyer (opération 35), il s'agit principalement de l'acquisition d'un carport à la salle Omeyer.

Opération 36, elle enregistre la construction de cases de stockages aux ateliers des services techniques 19 574,40 €

Des travaux de rénovation de l'espace culturel ont également été enregistrés pour 28 236 € et concernaient la toiture et la peinture de la façade de la cour. **(opération 38)**

Les Equipements sportifs (opération 39), enregistre les travaux de création d'un espace convivial pour les associations (pose modulaire, aménagement...) ainsi que la rénovation du terrain de foot d'honneur. Un abri joueurs pour le foot, et des paniers de baskets motorisés ont également été acquis en 2025.

Bilan des AP/CP

2401-BONAP		MONTANT TOTAL TTC	PREVU 2024	PREVU 2025	PREVU 2026	PREVU 2027
Délibération autorisation D26022024_11	26/02/2024	2 580 000,00 €	280 000,00 €	1 600 000,00 €	700 000,00 €	
Délibération révision D31032025_12	31/03/2025	2 580 000,00 €	4 316,93 €	675 683,07 €	1 900 000,00 €	
Etude de faisabilité + acquisition +EP paiement hors APCP		816 513,00 €	X			
Révision prévisionnelle 2026		1 780 000,00 €	4 316,93 €	135 936,14 €	1 339 747,03 €	300 000,00 €
Démolitions bâtiments		125 000,00 €	X	X		
Aménagement du parvis et de l'avenue		1 655 000,00 €	X	X	X	X
Recettes attendues HT		- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €

2403-EUGENI		MONTANT TOTAL TTC	PREVU 2024	PREVU 2025	PREVU 2026	PREVU 2027	PREVU 2028
Délibération autorisation D26022024_13	26/02/2024	3 000 000,00 €	250 000,00 €	750 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
Délibération révision D31032025_14	31/03/2025	3 000 000,00 €	- €	400 000,00 €	600 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Révision prévisionnelle 2026		3 000 000,00 €	- €	7 036,01 €	501 463,99 €	931 500,00 €	1 560 000,00 €
Construction d'un DOJO		1 200 000,00 €		X	X	X	X
Construction d'une salle des fêtes		1 500 000,00 €				X	X
Aménagement extérieur paysager et parking		300 000,00 €					X
Recettes attendues HT		600 000,00 €			- €	- €	- €

2402-MARES		MONTANT TOTAL TTC	PREVU 2024	PREVU 2025	PREVU 2026	PREVU 2027	PREVU 2028
Délibération autorisation D26022024_12	26/02/2024	1 920 000,00 €	120 000,00 €	650 000,00 €	650 000,00 €	500 000,00 €	
Délibération révision D31032025_13	31/03/2025	1 920 000,00 €	- €	240 000,00 €	640 000,00 €	640 000,00 €	400 000,00 €
Révision prévisionnelle 2026		1 920 000,00 €	- €	23 011,96 €	287 293,54 €	1 396 800,00 €	212 894,50 €
Jardins potagers		22 000,00 €	X	X	X		
Aménagements paysagers + mobiliers jeux + Théâtre		178 000,00 €					X
Restaurant (démolition + construction)		1 270 000,00 €		X	X	X	X
Grange		450 000,00 €		X	X	X	
Recettes attendues HT		300 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de 2 219 206,60 € sont constituées des recettes réelles pour 1 763 772,69 € et des recettes d'ordre de 455 433,91 €.

Les recettes restant à réaliser sont de 337 237,22 €.

CHAPITRE OU COMPTE	BP 2025	CA 2025	taux de réalisation	RESTES A REALISER
13- Subventions d'équipements	105 000,18 €	78 756,76 €	75,01%	337 237,22 €
10- Dotations, fonds divers et rése	1 685 768,69 €	1 685 015,93 €	99,96%	
024- produits des cessions d'immo	420 792,45 €			
021- virement à la section de fonc	938 132,86 €			
R001- Solde execution reporté	1 905 270,68 €			
040/041- opérations d'ordre	300 000,00 €	455 433,91 €		
16- Emprunt d'équilibre				
TOTAL	5 354 964,86 €	2 219 206,60 €		337 237,22 €

Le Chapitre 10 « Dotations, Fonds divers et réserves » enregistre le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la valeur Ajoutée (305 098,63 €) et la taxe d'aménagement (94 048,61€).

Cette année, la taxe d'aménagement perçue est moins importante que les autres années, une tendance à la baisse retrouvée au niveau local.

Le Chapitre 13 « subventions d'investissement » concerne les subventions et fonds reçus pour financer les dépenses d'équipement. Ils peuvent provenir notamment de l'Europe, l'Etat (DETR, DSIL), la Région, le Département, la Communauté de communes.

Cette année 53 756,76 € proviennent de la Communauté de Communes au titre de sa participation à l'installation de la vidéoprotection.

- 15 000 € de la Fédération amateur du football pour la construction des vestiaires au complexe sportif OMEYER.

- 10 000 € au titre des amendes de police.

C. Résultats

Résultat de fonctionnement	2025
Dépenses de fonctionnement	3 145 623,87 €
Recettes de fonctionnement	4 831 260,88 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 685 637,01 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice n-1	200 000,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	1 885 637,01 €
Résultat d'investissement	2025
Dépenses d'investissement	2 678 503,69 €
RAR Dépenses investissement	863 417,67 €
Recettes d'investissement	2 219 206,60 €
RAR recettes investissement	337 237,22 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-459 297,09 €
Résultat d'investissement de l'exercice n-1	1 905 270,68 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	1 445 973,59 €

D. Les ratios financiers obligatoires

	CA 2024	CA 2025	chiffre 2024 du site collectivités locale.gouv.fr
Nombre d'habitants (population INSEE)	5506	5565	3500 à 10 000 Habitants
ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	493,06 €	483,41 €	1 057,00 €
ratio 2 : Produit des impositions directes /population (recettes hors fiscalité reversée)	148,43 €	152,39 €	601,00 €
ratio 2 bis : Produit des impositions directes /population (fiscalité reversée incluse)	299,01 €	302,95 €	764,00 €
ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	832,56 €	857,04 €	1 278,00 €
ratio 4 Dépenses d'équipement brute /population	443,39 €	417,62 €	416,00 €
ratio 5 : Dette/population	309,34 €	254,04 €	753,00 €
ratio 6: DGF /POPULATION	131,45 €	130,09 €	160,00 €
ratio 7 : Dépenses de personnel /DRF	47,46%	51,75%	55,60%
ratio 9: Marge d'autofinancement courant (DRF+ Remboursement de la dette)/RRF	65,67%	62,50%	89,10%
ratio 10: Dépenses d'équipement brute /RRF= taux d'équipement	53,26%	48,73%	32,50%
ratio 11: Dette/RRF = taux d'endettement	37,16%	29,64%	58,90%

2. LES BUDGETS ANNEXES

A. Le lotissement Les Jonquilles

La section de fonctionnement

DEPENSES					RECETTES					
article	Niv	intitulé	BP 2025 +DM2025	CA 2025	article	Niv	intitulé	observations	BP 2025 +DM 2025	CA 2025
002	002	résultat fonct. reporté			002	002	résultat fonct. reporté	excédent	410 249,91 €	
6015	011	Terrains à aménager			7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	0,00 €	
6045	011	Achat d'études	5 919,70 €	5 919,49 €						
605	011	travaux	0,68 €		7083		Locations diverses			
60611	011	Eau et Assainissement								
608	011	fraîs accessoires			7473		Subvention du département			
63513	011	Autres impôts locaux			7478		Autres organismes			
65888	65	Autres charges diverses de gestion courante	3,00 €		7588		Autres produits divers de gestion		5,00 €	0,21 €
6522	65	Reversement de L'Excédent								
7133	042	variation des en cours			7133	042	variation des en cours	intégration stock final		
7133	042	variation des en cours								
71355	042	Variation du stock	5 919,49 €	5 919,49 €	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	5 919,49 €	5 919,49 €
71355	042	Variation du stock								
65822		Reversement de L'Excédent au BP	404 331,53 €	404 330,63 €						
608	043	fraîs accessoires			796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt		
			416 174,40 €	416 169,61 €				TOTAL	416 174,40 €	5 919,70 €

La section d'investissement

DEPENSES					RECETTES					
article	Niv	intitulé	BP 2025 +DM 2025	CA 2025	article	Niv	intitulé	observations	BP 2025	CA 2025
001	001	résultat inv. reporté			001		résultat inv. reporté	excédent		
1641	16	emprunt			1641	16	emprunt	Souscription		
1687	16	avance commune			1687	16	avance commune	Versement par la commune		
3351	040	Stocks de terrains-en cours			3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains		
3354	040	Stocks d'études-en cours			3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes		
3355	040	Stocks de travaux-encours			3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux		
33581	040	Stock annexes-en cours			33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes		
33586	040	Stocks financiers - en cours			33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-fraîs financiers		
3555	040	Stock final - terrains	5 919,49 €	5 919,49 €	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains		
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	5 919,49 €	5 919,49 €
			5 919,49 €	5 919,49 €				TOTAL	5 919,49 €	5 919,49 €

Toutes les parcelles du budget « Lotissement les Jonquilles » ont été vendues. Ce budget a été clos au 31/12/2025 et l'excédent de 404 330,63 € a été reversé au budget principal de la commune.

Les résultats

Résultat de fonctionnement	2025
Dépenses de fonctionnement	416 169,61 €
Recettes de fonctionnement	5 919,70 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-410 249,91 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	0,00 €
Résultat d'investissement	2025
Dépenses d'investissement	5 919,49 €
Recettes d'investissement	5 919,49 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	

B. Le lotissement Les Mares

Les dépenses et les recettes de fonctionnement

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	BP2025	CA 2025	article	Niv	intitulé	BP 2025	CA 2025
002	002	résultat fonct. reporté			002	002	résultat fonct. reporté	385 295,59 €	
6015	011	Terrains à aménager	7 622,45 €	7 622,45 €	7015		vente terrains aménagés	637 350,00 €	501 500,00 €
6045	011	Achat d'études	27 565,65 €	7 269,50 €					
605	011	travaux	233 978,56 €	15 725,07 €	7083		Locations diverses		
60611	011	Eau et Assainissement			7473		Subvention du département		
608	011	frais accessoires	15 000,00 €		7478		Autres organismes		
63513	011	Autres impôts locaux			7588		Autres produits divers de gestion	10,00 €	0,09 €
6588	65	Autres charges diverses	10,00 €						
6522									
7133	042	variation des en cours			7133	042	variation des en cours		
7133	042	variation des en cours							
71355	042	Variation du stock	247 948,38 €	247 948,38 €	71355	042	variation terrains aménagés	247 948,38 €	31 932,77 €
71355	042	Variation du stock							
608	043	frais accessoires			796	043	transfert charges		
			532 125,04 €	278 565,40 €				1 270 603,97 €	533 432,86 €

Les dépenses et les recettes d'investissement

DEPENSES				RECETTES					
article	Niv	intitulé	BP2025	CA 2025	article		intitulé	BP 2025	CA 2025
001	001	résultat inv. reporté	247 948,38 €		001		résultat inv. reporté		
1641	16	emprunt			1641	16	emprunt	247 948,38 €	
1687	16	avance commune			1687	16	avance commune		
3351	040	Stocks de terrains-en cours			3351	040	Stocks de terrains-en cours		
3354	040	Stocks d'études-en cours			3354	040	Stocks d'études-en cours		
3355	040	Stocks de travaux-encours			3355	040	Stocks de travaux-encours		
33581	040	Stock annexes-en cours			33581	040	Stock annexes-en cours		
33586	040	Stocks financiers - en cours			33586	040	Stocks financiers - en cours		
3555	040	Stock final - terrains	247 948,38 €	31 932,77 €	3555	040	reprise stock initial-terrains		
					3555	040	terrains aménagés	247 948,38 €	247 948,38 €
			495 896,76 €	31 932,77 €				495 896,76 €	247 948,38 €

Les résultats

les mares	
Résultat de fonctionnement	2025
Dépenses de fonctionnement	278 565,40 €
Recettes de fonctionnement	533 432,86 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	254 867,46 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	640 163,05 €
Résultat d'investissement	2025
Dépenses d'investissement	31 932,77 €
Recettes d'investissement	247 948,38 €
Résultat d'investissement de l'exercice	216 015,61 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-31 932,77 €